



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 11 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Mickaël LEBRUN, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers, municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES (pouvoir à Mme Daniel BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Jacques RICHARD), Mme Virginie DUMONT

Secrétaire de séance : M. François GUELET, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10.

### LE CONSEIL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2014.139	Vie municipale	<u>Composition de la commission extra-municipale « marchés et commerces »</u> NOMME les membres suivants : M. Jacques RICHARD, M. Christian DUMILIEU, Mme. Josette MASSON, Mme. Danielle BRETEL, M. Mickaël LEBRUN, M. Thierry SAMSON, M. Gérard SANS-CHAGRIN.	Unanimité
2014.140	Vie municipale	<u>Ex-PMU – acquisition d'une licence IV</u> DECIDE d'acquérir la licence IV, sous réserve qu'un élu ou un agent suive la formation nécessaire à la gestion de ladite licence.	Unanimité
2014.141	Enfance et jeunesse	<u>Caractère obligatoire de l'accueil périscolaire pour les enfants de d'AUBIGNÉ prenant le car</u> DECIDE de rendre obligatoire l'inscription et la participation à l'accueil périscolaire du matin pour les enfants d'AUBIGNÉ prenant le car pour se rendre à l'école publique Paul Gauguin.	Unanimité

2014.142	Intercommunalité – syndicats	<p><b><u>Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SIE de St AUBIN d'AUBIGNÉ</u></b></p> <p>APPROUVE le RPQS 2013 du SIE de St AUBIN d'AUBIGNÉ.</p>	Unanimité
2014.143	Intercommunalité – syndicats	<p><b><u>Devenir du SIE de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ</u></b></p> <p>SE PRONONCE pour le maintien du Syndicat intercommunal des eaux de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ à 7 communes après le départ de St SULPICE la FORÊT et CHEVAIGNÉ, qui seront prises en charge par le futur syndicat mixte créé par RENNES MÉTROPOLE pour gérer la compétence eau potable des communes adhérentes.</p>	Unanimité
2014.144	Personnel	<p><b><u>Instauration de l'expérimentation de l'entretien professionnel</u></b></p> <p>ADOPTE le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel.</p> <p>DIT QUE l'entretien professionnel annuel sera appliqué à partir de l'année 2014 à l'ensemble des fonctionnaires titulaires de la commune, en lieu et place de la notation.</p> <p>DIT QUE la valeur professionnelle des agents sera appréciée au terme de l'entretien professionnel sur la base de critères tenant compte de la nature des tâches concernées et du niveau de responsabilité assumé (à définir et à soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (CTP)).</p>	Unanimité
2014.145	Urbanisme	<p><b><u>Taxe d'aménagement</u></b></p> <p><i>Cette délibération annule et remplace la délibération N°2014.120 du 03/11/2014.</i></p> <p>DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.</p> <p>D'APPLIQUER un abattement dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.</p> <p>D'EXONERER totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ +).</p> <p>D'EXONERER totalement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abris de jardin soumis à déclaration préalable (article L 331-9-8°).</li> <li>• les surfaces de stationnement des logements sociaux (collectifs ou individuels) (financement PLUS, PLS, PSLA, autre que ceux bénéficiant de prêts PLAI, qui sont exonérés de plein droit).</li> </ul> <p>DIT que la délibération du 03/11/2014 est valable pour une durée de un an.</p>	Unanimité

2014.146	Urbanisme	<p><b><u>Proposition d'avenant à la concession d'aménagement de la ZAC du Chêne Romé</u></b></p> <p>ACCEPTÉ le projet d'avenant n°2 à la concession d'aménagement de la ZAC du Chêne Romé.</p>	Unanimité																
2014.147	Urbanisme	<p><b><u>Logement adapté – Exonération des taxes d'urbanisme</u></b></p> <p>REFUSE d'exonérer MABIMMO de la taxe d'aménagement.</p> <p>REFUSE d'exonérer MABIMMO de la participation pour assainissement collectif (2 x 2000 €).</p>	Unanimité																
2014.148	Urbanisme	<p><b><u>PLU – Correctif concernant le zonage MNIE (comprenant la déchetterie)</u></b></p> <p>SIGNALE une erreur de périmètre du MNIE sur le site du Bois de Chinsève.</p> <p>SOLLICITE la mise à jour de l'Atlas des MNIE auprès du Syndicat Mixte du Pays de Rennes.</p>	Unanimité																
2014.149	Bâtiments	<p><b><u>Compteurs gaz communicants de GrDF</u></b></p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter les annexes.</p>	Unanimité																
2014.150	Bâtiments	<p><b><u>Isolation de la salle omnisports – Validation de l'APD</u></b></p> <p>VALIDE l'APD pour l'isolation de la salle omnisports pour un montant total de 207 200€ HT.</p>	16 voix pour 4 oppositions																
2014.151	Finances	<p><b><u>Demande de subvention au conseil général – plan de relance 2015</u></b></p> <p>SOLLICITE une subvention auprès du conseil général d'Ille et Vilaine au titre du plan de relance 2015 pour financer les travaux d'extension de l'EHPAD.</p>	Unanimité																
2014.152	Finances	<p><b><u>Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour l'acquisition de matériel informatique</u></b></p> <p>APPROUVE l'acquisition de deux classes mobiles pour l'école élémentaire publique.</p> <p>VALIDE le plan de financement ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="432 1458 1313 1648"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition de deux classes mobiles</td> <td>16 210.00€ HT</td> <td>Subvention DETR</td> <td>4 052.50€ HT</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>12 157.50€ HT</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>16 210.00€ HT</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>16 210.00€ HT</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.</p>	DEPENSES		RECETTES		Acquisition de deux classes mobiles	16 210.00€ HT	Subvention DETR	4 052.50€ HT			Autofinancement	12 157.50€ HT	<b>TOTAL</b>	<b>16 210.00€ HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 210.00€ HT</b>	Unanimité
DEPENSES		RECETTES																	
Acquisition de deux classes mobiles	16 210.00€ HT	Subvention DETR	4 052.50€ HT																
		Autofinancement	12 157.50€ HT																
<b>TOTAL</b>	<b>16 210.00€ HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 210.00€ HT</b>																

2014.153	Finances	<p><b><u>Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux de mise en sécurité de la rue d'Antrain</u></b></p> <p>APPROUVE le principe de réaliser des travaux pour la mise en sécurité de la rue d'Antrain.</p> <p>VALIDE le plan de financement ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="432 412 1299 600"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de mise en sécurité de la rue d'Antrain</td> <td>150 000 € HT</td> <td>Subvention DETR</td> <td>37 500 € HT</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>112 500 € HT</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>150 000 € HT</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>150 000 € HT</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.</p>	DÉPENSES		RECETTES		Travaux de mise en sécurité de la rue d'Antrain	150 000 € HT	Subvention DETR	37 500 € HT			Autofinancement	112 500 € HT	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 € HT</b>	Unanimité
DÉPENSES		RECETTES																	
Travaux de mise en sécurité de la rue d'Antrain	150 000 € HT	Subvention DETR	37 500 € HT																
		Autofinancement	112 500 € HT																
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 € HT</b>																
2014.154	Finances	<p><b><u>Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux de renforcement suite à l'affaissement secteur de la Pilais</u></b></p> <p>DIT QUE des travaux de renforcement sont nécessaires suite à l'affaissement du secteur de la Pilais.</p> <p>VALIDE le plan de financement ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="432 925 1299 1135"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de renforcement de la Pilais</td> <td>110 000 € HT</td> <td>Subvention DETR</td> <td>27 500 € HT</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>82 500 € HT</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>110 000 € HT</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>110 000 € HT</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.</p>	DÉPENSES		RECETTES		Travaux de renforcement de la Pilais	110 000 € HT	Subvention DETR	27 500 € HT			Autofinancement	82 500 € HT	<b>TOTAL</b>	<b>110 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>110 000 € HT</b>	Unanimité
DÉPENSES		RECETTES																	
Travaux de renforcement de la Pilais	110 000 € HT	Subvention DETR	27 500 € HT																
		Autofinancement	82 500 € HT																
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>110 000 € HT</b>																
2014.155	Finances	<p><b><u>Acceptation de la subvention acquisition d'ouvrages bibliothèque</u></b></p> <p>ACCEPTE le versement de la subvention de 2 700 € accordée par le Conseil Général pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque.</p> <p>S'ENGAGE à réaliser l'acquisition de ces ouvrages.</p>	Unanimité																
2014.156	Finances – Vie associative	<p><b><u>Demande de subvention exceptionnelle</u></b></p> <p>DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle au profit de l'association La Boîte à métiers pour reconduire « l'opération Noël » pour un montant de 500 €.</p> <p>DIT QU'il conviendra à l'avenir de répondre à cette demande dans le cadre de l'attribution annuelle des subventions.</p>	Unanimité																
2014.157	Finances – culture	<p><b><u>Demande de subvention de l'ADMR pour le projet de portage de livres à domicile</u></b></p> <p>REFUSE d'accorder une subvention au profit l'ADMR pour le projet de portage de livres à domicile.</p>	Unanimité contre																

**Tarifs communaux 2015**

FIXE pour l'année 2015 les tarifs suivants :

<b>TARIFS COMMUNAUX 2015 (€)</b>	
<b>Vente de bois (par stère)</b>	
1 stère	40
<b>Redevances d'occupation du domaine public</b>	
Palissades de chantier en saillie (par mois et par m <sup>2</sup> )	3
Dépôt de matériaux, terre, benne, baraque de chantier (par mois et par m <sup>2</sup> )	5
Échafaudage de pied ou sur tréteaux, grues (par mois et par m <sup>2</sup> )	7
<b>Pêche</b>	
<b>Tickets de pêche à la journée</b>	
Jusqu'à 10 ans inclus	Gratuit
Enfant (11 à 16 ans)	1
Adulte	2
<b>Cartes annuelles</b>	
Jusqu'à 10 ans inclus	Gratuit
Enfant (13 à 16 ans)	5
Adulte	40
<b>Droit de place du marché</b>	
Le m <sup>2</sup> par jour	1
Forfait annuel le m <sup>2</sup>	25
<b>Cimetière</b>	
<b>Concessions (2,40m<sup>2</sup>)</b>	
15 ans	100
30 ans	200
50 ans (obligatoire pour un caveau)	350
<b>Columbarium</b>	
5 ans	200
10 ans	300
20 ans	500
30 ans	700
<b>Cavurne (0,60m<sup>2</sup>)</b>	
15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150
<b>Roseraie</b>	
15 ans	100
<b>Caveau provisoire</b>	
Vacation funéraire	20
<b>Enfants</b>	
Zone enfants	gratuité pdt 10 ans
Concessions classiques	gratuité pdt 10 ans
Columbarium	gratuité pdt 10 ans

2014.158

Finances

Unanimité

		<b>Locations</b>		
		<b><i>Salle Polyvalente</i></b>		
		Saint Aubinois Journée (9h à 2h le lendemain matin)	320	
		Saint Aubinois Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	450	
		Saint Aubinois Week-end 3 jours (du vendredi midi au dimanche soir)	520	
		Extérieurs Journée (9h à 2h le lendemain matin)	400	
		Extérieurs Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	500	
		Extérieurs Week-end 3 jours (du vendredi midi au dimanche soir)	570	
		Professionnel, but lucratif (9h à 2h le lendemain matin)	500	
		Professionnel, but lucratif (du samedi matin au dimanche soir)	600	
		Professionnel, but lucratif (du vendredi midi au dimanche soir)	700	
		Manifestation culturelle payante	100	
		Caution	1000	
		<b><i>Salles Bon Secours</i></b>		
		Location en soirée ou matinée (Banques, agences immobilières, syndicats de copropriétés)	60	
		<b><i>Salles des Halles (centre culturel)</i></b>		
		Location en soirée (Concerts, théâtre, manifestations culturelles)	100	
		Caution	500	
		<b><i>Équipements sportifs (MFR, collèges publique et privé)</i></b>		
		Tarif d'occupation horaire (réservation à l'année scolaire)	Sur la base du tarif départemental (valeur en vigueur : 11,33 en 2015)	
<b>2014.159</b>	<b>Finances</b>	<p><b><u>Vente de mobilier d'occasion</u></b></p> <p>DECIDE de fixer les prix de vente et de réserve suivant pour le mobilier d'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix de vente d'une chaise : 8.00€, prix de réserve 6.00€.</li> <li>- Prix de vente d'une table : 10.00€, prix de réserve 6.00€.</li> <li>- Prix de vente d'un bureau multimédia : 50.00€, prix de réserve 45.00€.</li> </ul>		<b>Unanimité</b>
<b>2014.160</b>	<b>Finances</b>	<p><b><u>RAR 2014 et ouverture de crédits 2015</u></b></p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes :</p> <p><b>Voir annexe 1 ci-jointe</b></p>		<b>Unanimité</b>

2014.161	Finances – voirie	<b><u>Modification de la longueur de voirie 2014</u></b> DEMANDE d'intégrer dans la voirie communale les voies, rues et places des lotissements Coteaux de la Pilais 1 » et « Coteaux de la Pilais 2 », ce qui implique que la nouvelle longueur de voirie communale est la suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>- Campagne : 46 156 m</li><li>- Rues en agglomération : 15 092 m</li><li>- Places publiques : 2 535 m<sup>2</sup></li></ul>	Unanimité
----------	-------------------	---	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 7 janvier 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD  
Maire



## ANNEXE 1

### BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS	MONTANTS
Opération n°101 : DOCUMENTS D'URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES	5 000 €
Opération n°102 : CIMETIÈRE	5 000 €
Opération n°103 : ESPACES DE LOISIRS EXTERIEURS	5 000 €
Opération n°104 : AMENAGEMENT VOIRIE RÉSEAUX ET ESPACES VERTS	130 000 €
Opération n°105 : PATRIMOINE BATI	60 000 €
Opération n°106 : MOBILIER ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS	10 000 €
Opération n°107 : INFORMATIQUE COMMUNICATION ET NTIC	20 000 €
Opération n°108 : MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES ET MATERIEL ROULANT	5 000 €
Opération n°201 : EHPAD	30 000 €
Opération n°202 : EFFACEMENTS DE RÉSEAUX	- €
Opération n°204 : CONSTRUCTION D'UN ESPACE DEDIE A L'ALSH	5 000 €
Opération n°205 : REHABILITATION DU BATIMENT EX PMU	- €
Opération n°206 : EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	10 000 €
Opération n°207 : ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU LIDL	20 000 €
Opération n°208 : REHABILITATION DE L'EGLISE	20 000 €
Chapitre n°040. OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
Chapitre n°041. OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	- €
HORS OPERATION	30 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>355 000 €</b>

**Plafond de l'ouverture de crédit**

**389 394,25 €**

### BUDGET ASSAINISSEMENT

OPERATIONS	MONTANTS
Opération n°11 : REHABILITATION DES RESEAUX	10 000 €
Opération n°12 : TRAVAUX STATION D'EPURATION	135 000 €
Opération n°13 : EXTENSION DE RESEAUX	10 000 €
HORS OPERATION	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>155 000 €</b>

**Plafond de l'ouverture de crédit**

**157 782,11 €**



## BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

CHAPITRES	MONTANTS
Chapitre n°21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000 €
HORS OPERATION	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 000 €</b>

Plafond de l'ouverture de crédit

16 740,00 €

